



Saint-Denis, le 2 mai 2019

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 31 octobre 2018

Validé au Conseil de Faculté du 02/05/19

Membres présents :

Mesdames : Audrey BECQUART, Aldine VARON

Messieurs : Olivier DESAULNAY, Christophe DEPOORTERE, Romain LOIR

Membres représentés :

Madame : Sabine GARABEDIAN

Messieurs : Jean-Yves ROCHOUX, Yves CROISSANT, Faneva RAKOTONDRAHASO

Assistent à la séance :

Madame : Emmanuelle VITTE

Monsieur : Jean-Marc RIZZO

La séance est ouverte à 10H30 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

NOUVELLE OFFRE DE FORMATION

M. Le doyen informe les membres du conseil que les premières réunions de travail sont programmées en novembre en droit et en économie. Les maquettes doivent être votées en juin 2019. Le temps de montage des maquettes est très restreint. Le Doyen viendra expliquer les éléments principaux du nouvel arrêté licences lors des premières réunions.

Une attention particulière doit être portée à la notion de blocs de compétences.

Un membre demande si le choix des heures de cours des UE constitue un élément libre. Le doyen répond que oui, le formatage des UE est libre, ainsi que le nombre d'heures de TD.

Le seul cadrage est celui du nombre global d'heures d'enseignement attribué à la FDE. Ce cadrage est encore inconnu, il faudra donc travailler sur la base de l'existant à savoir : 22600 HETD – 1500 HETD par diplôme de licence (L1 L2 L3).

M. Le Doyen précise que dans l'arrêté licence, il est possible de supprimer la seconde session ainsi que le système des compensations entre semestres et entre UE. C'est toutefois une décision qui doit se prendre au niveau de l'établissement.

POINT BIATSS :

Mme Vitte indique que Mme Karen Hoareau a réussi le concours d'assistant ingénieur au Vice-Rectorat de Mayotte. La composante ne sait pas encore si elle acceptera le poste. Dans l'affirmative, il faudra trouver un remplacement dans les plus brefs délais, l'affectation étant prévue courant décembre 2018.

Par ailleurs Mme Patricia Natio est toujours en arrêt maladie. Son remplacement est en cours.

CALENDRIER BUDGETAIRE :

Mme Vitte indique que le calendrier des opérations financières de fin d'année a été transmis par M. Le Directeur des Finances et de la Comptabilité (DFC). A noter que la fin des engagements est prévue le 30 novembre prochain.

3- CAMPAGNE EMPLOIS 2019

Le Doyen rappelle le contexte : les deux départements et les deux centres de recherche se sont réunis et ont fait remonter leurs demandes. Le CFR a validé à l'unanimité la proposition faite par l'équipe décanale.

Sur les 8 concours annulés, nous demandons le renouvellement d'un poste de PR en 46.3, poste que nous considérons hors campagne.

En plus, nous considérons avoir 2 postes de PR :

- l'un au 05 qui correspond à l'engagement du Président et du CA (voté l'année dernière)
- l'autre PR 01 mis à l'agrégation en septembre 2018 après accord du Président.

Pour ce qui concerne les autres postes vacants à la FDE nous acceptons l'idée qu'ils soient pourvus par des contractuels : 1 PR 02 (suite au départ du Pr. Mathieu Maisonneuve), 1 PRAG anglais (suite au départ en retraite en septembre 2018 de M. Philippe Tardif), 1 poste de Technicien (suite au départ de Mme Coralie Verron).

Parallèlement sera rappelé le souhait d'un IGE, demandé conjointement par le CEMOI et le CRJ.

Cette proposition a été votée à l'unanimité par le CFR.

4- PRIX EDF 2018

Dans le cadre de la convention de partenariat entre EDF et la Faculté de Droit et d'Economie, il est prévu l'attribution du Prix EDF au major de promotion du Master 2 de Droit public. Cette année il s'agit de Mademoiselle Camille Julienne.

La proposition est soumise au vote des membres et validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- CONVENTION CINOR

M. Le Doyen présente cette convention de partenariat entre la CINOR et la Faculté de Droit et d'Economie, plus précisément le Master de Droit public. La CINOR s'engage à verser la somme de 3000 euros destinée à

financer toute action utile au fonctionnement, au développement ou au rayonnement du Master 2 Droit public (conférences-débats, colloques, rencontres avec des professionnels, etc).

La convention est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 11H30.

La Secrétaire de séance,



Emmanuelle VITTE



**Le Président de séance
Le Doyen,**



Jean-Marc RIZZO